

s'il veut bien la consulter, il verra qu'une subvention est accordée au Conseil d'horticulture du Canada dont M. Burrows est le secrétaire. Cette subvention est la même que celle des autres années.

M. LENNARD: Avec tout le respect dû à M. Burrows, je ne puis voir comment un homme peut servir les commissionnaires et les producteurs de ce pays en même temps.

L'hon. M. STIRLING: Ce monsieur n'est pas ici et je crois juste de citer un ou deux faits concernant le Conseil d'horticulture du Canada. Le ministre se rappellera que ce conseil fut créé sous le régime de l'honorable député de Melville (M. Motherwell) quand il était ministre de l'Agriculture, afin que le Gouvernement obtienne des données recueillies dans tout le Canada sur les questions auxquelles ce conseil s'intéressait. On voulait de plus que ce conseil serve d'intermédiaire entre le Gouvernement et les industries intéressées. On a mentionné le nom du secrétaire-trésorier de ce conseil cet après-midi. Il est au service du conseil et non du Gouvernement. Pour d'excellentes raisons, cette année, comme dans le passé, le Gouvernement a accordé une subvention à ce conseil. Ce dernier retire d'autres fonds d'associations diverses du Dominion. Dans la déclaration de M. Burrows que vient de lire le ministre, je suis d'avis que ce monsieur expose les vues mûries de tous les intérêts qui constituent le conseil d'horticulture. Je crois pouvoir corroborer la déclaration qui a été lue c'est-à-dire, que si le Gouvernement se propose de maintenir la clause concernant le dumping, les producteurs canadiens sauront qu'ils ont la protection voulue pour continuer leurs opérations. L'avenir prouvera si oui ou non le tarif les protège suffisamment.

L'hon. M. DUNNING: C'est là une déclaration absolument juste.

M. CLARK (Essex): Je désire approuver les remarques de l'honorable député de Yale (M. Stirling). A mon sens, toute la situation dépend de l'application de ces droits de dumping. Des difficultés ont surgi au sujet du secrétaire-trésorier du conseil d'horticulture, mais d'après ce que j'en sais, il remplit sa charge aussi bien que possible dans les circonstances.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Devons-nous comprendre que l'on appliquera des droits de dumping?

M. SPENCE: On ne le dira pas.

L'hon. M. DUNNING: Vous pouvez être sûr que le Gouvernement agira sagement en toutes circonstances.

[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Nous savons cela, quels que soient nos doutes à certains moments. L'honorable député de Parkdale (M. Spence) a presque supplié le ministre de lui dire à quelle époque il mettra en vigueur les tarifs saisonniers. Un autre honorable député a dit que tout dépend du temps où on appliquera ces tarifs. Je me rappelle la vigueur avec laquelle certains députés ministériels s'opposaient à ces principes quand ils étaient dans l'opposition. Puis ils parcoururent le pays et en ont promis l'abolition.

L'hon. M. EULER: Pas sur les produits naturels.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): On a promis à la Chambre et dans tout le pays d'abolir les tarifs saisonniers. On a promis d'abolir les droits de dumping et les évaluations fixes. Lisez le discours du premier ministre à Woodstock. Si les honorables membres du Gouvernement ont reçu un mandat pour négocier avec les Etats-Unis un accord de réciprocité commerciale qui n'accorde pas tout à fait les mêmes avantages au Canada, je prétends qu'ils ont aussi reçu un mandat pour abolir les droits de dumping, les tarifs saisonniers et les évaluations fixes. C'est ce qu'ils ont promis avant les élections.

Une VOIX: Voulez-vous qu'on le fasse?

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Certainement pas. Je fais seulement remarquer que ce pourrait être un des premiers désaveux du Gouvernement. Cet argument a été proféré sur toutes les tribunes publiques d'Ontario. J'ai reçu des lettres de maraîchers de mon district qui cultivent des asperges et autres légumes. Ils ont dépensé beaucoup d'argent pour assécher des milliers d'acres de terrains marécageux et ils se demandent ce que le Gouvernement à l'intention de faire. Ces gens veulent savoir ce que sera la politique du Gouvernement à ce sujet.

M. le PRESIDENT: L'honorable député enfreint le règlement. Il doit s'en tenir dans ses remarques au poste qu'étudie le comité, autrement dit celui qui a trait aux asperges.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Les asperges sont soit un fruit soit un légume; c'est l'un des deux.

L'hon. M. DUNNING: Je ne sais pas lequel des deux.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Le ministre dit qu'il ne sait pas lequel des deux et je n'en suis nullement surpris.

L'hon. M. DUNNING: Le savez-vous?

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Je considère que j'en connais autant que le ministre.